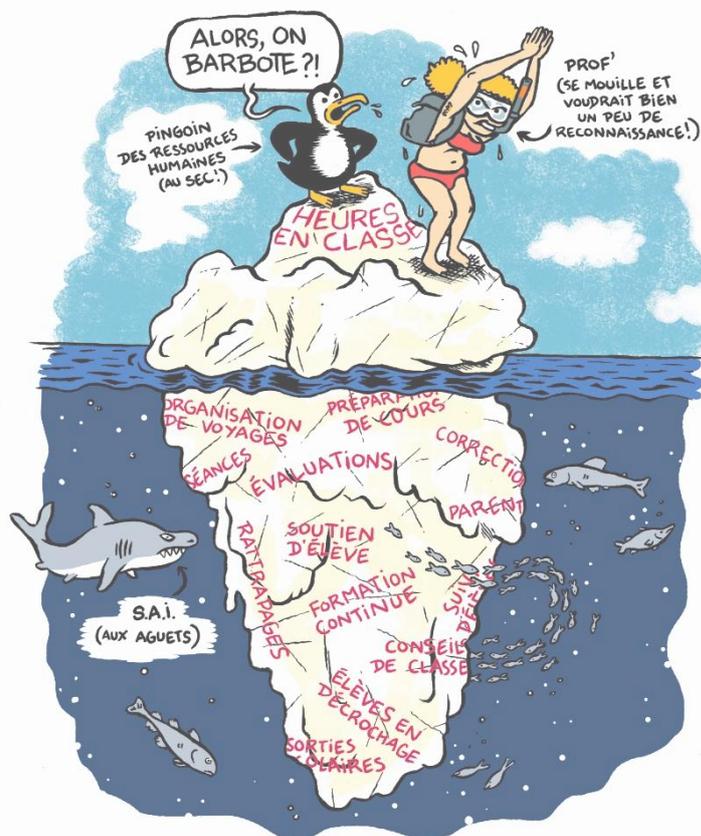


Pourquoi faire grève le 13 mai 2025 ?

Notre employeur ne veut pas reconnaître que les enseignant-e-s effectuent déjà plus que leurs heures de travail prescrites.

C'est pourquoi, nous nous mobilisons :

- Contre la modification du règlement du statut qui autorise le département à voler les heures supplémentaires en fin de carrière.
- Contre la nouvelle directive qui cherche à augmenter encore la charge de travail.
- Contre les modalités actuelles du partenariat social qui le rend inexistant.
- Pour l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage.



Ci-dessous, les différents temps forts de cette journée :

14h00 Assemblée du personnel à l'UOG

16h00 Début de la manifestation (Place de Neuve)

19h00 Fin de la manifestation (Promenade de la Treille)

Parcours : Place de Neuve – Rues Basses – Rue Verdaine – Grand de l'Hôtel-de-Ville- Promenade de la Treille)



Comment faire grève le 13 mai 2025 ?

Faire

- Des piquets de grève
- Des panneaux pour la manifestation
- Une AG dans les écoles pour discuter des mesures de lutte à venir

Amener à la manif

- Vos collègues
- De quoi faire du bruit
- Sa bonne humeur

Bon à savoir

- Combien ça coûte :
 - 1 période (45 minutes) d'enseignement grevée = CHF 63.- en moyenne
 - 1 heure de travail administratif grevée = CHF 65.- en moyenne
- Se déclarer gréviste : toute la journée, les heures administratives, 15 minutes
- Venir au piquet de grève, à la manifestation et se déclarer gréviste même si on n'enseigne pas.
- Tout le personnel enseignant a le droit de faire la grève, y compris les doyen-ne-s et les maître-sse-s adjoint-e-s.

Proposition de mesures de lutte (à discuter dans les AG)

- Grève des sorties scolaires et voyages pour l'année scolaire 2025-2026 :

Le département considère que l'on ne donne pas assez de cours, on ne fait plus que ça.

- Grève de la rentrée scolaire 2025 à partir du mardi.
- Grève du zèle :
 - Comptabiliser ses tâches et s'arrêter une fois que le temps accordé par l'employeur est effectué (20 minutes pour les corrections, se limiter à 2 épreuves par semestre,...)
 - Envoi d'un mail-type une fois le temps de travail terminé par exemple :
« Ayant effectué mon temps de travail , je vous répondrai dans les plus brefs délais... »
- Grève des NIP et des notes du premier semestre.

